

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 26 mars 2007

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON

Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. NUDANT - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBALUT - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX - M. HELIE

Membres excusés : M. PRIBETICH - M. ALLAERT - M. BAZIN - M. BRIOT - Mme JARZAGUET (pouvoir Mme WILLIAMS)

Membres absents :

OBJET DE LA DELIBERATION

Cinéma d'art et d'essais "l'Eldorado" - Demande de subvention auprès du Département de la Côte d'Or - Avis du Conseil Municipal

Monsieur Berteloot, au nom des commissions des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

"L'Eldorado", cinéma d'art et d'essais installé à Dijon 21, rue Alfred de Musset, est exploité par la SARL Learel, dont le siège social est à Saint-Etienne, 38 rue Gambetta.

Depuis 1988, la Ville apporte un soutien financier important à cet établissement, d'abord, par la garantie d'un emprunt de 91 470 €, puis l'octroi de subventions annuelles, versées dans le cadre de conventions successives signées avec l'exploitant à compter de 1991. Le dernier renouvellement de cette convention, approuvé par le Conseil Municipal, dans sa séance du 27 mars 2006, porte le montant de cette subvention à 60 980 € pour les années 2006, 2007 et 2008.

Pour compléter ce financement, les responsables de "l'Eldorado" sollicitent également une participation financière du Département de la Côte d'Or.

Conformément à l'article L.3232-4 du code général des collectivités territoriales, l'avis du Conseil Municipal de la commune où est située l'entreprise de spectacle cinématographique concernée est requis. C'est dans ce sens que Monsieur le Président du Conseil Général de la Côte d'Or a saisi la Ville, par lettre du 17 janvier 2007.

Le maintien à Dijon de ce cinéma devant être soutenu, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, et des Finances, de bien vouloir :

1- émettre un avis favorable à l'instruction de la demande de subvention présentée par le cinéma d'art et d'essais "l'Eldorado" auprès du Département de la Côte d'Or;

2- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 21 ou 10 7